

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE

45000 ORLEANS

SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20

SERVICE COMMERÇANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.22.22

MES MONASSIER, BURTHE-MIQUE - NOTAIRES

3 RUE DUVERGIER

75019 PARIS

V/REF :

N/REF : 95 B 17 / R-74

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/09/99, SOUS LE NUMERO R-74,

ORDONNANCE RENDUE LE 27.08.1999 PAR MR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

DESIGNATION DE MR BELLOT THIERRY EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

... CONCERNANT LA SOCIETE

PACIFIC PECHE

SOCIETE ANONYME

27 RUE BASSE MOILLERE

45100 ORLEANS

R.C.S ORLEANS B 399 341 460 (95 B 17)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS

EXTRAIT des Minutes du Greffe **ROLE : 99 138 10**
Tribunal de Commerce d'ORLEANS **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**
Département du LOIRET

27 AOUT 1999

N° SOUS REPERTOIRE **99 766**

O R D O N N A N C E

NOUS, JEAN PIERRE JAQUES, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS,
VU LA REQUETE DU 25.08.99 PRESENTÉE PAR :

SA PACIFIC PECHE
27 RUE BASSE MOUILLERE 45100 ORLEANS
RCS B 399 341 460
SOCIETE CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT SA
14 BD ROCHEPLATTE - ORLEANS RCS B 341 256 543

VU L'ARTICLE 193 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 ET L'ARTICLE 64 DU
DECRET DU 23 MARS 1967.

DECIDONS LA NOMINATION AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX APPORTS
.. DANS LES TERMES DES TEXTES SUSVISES, DE :

.. *Narcisse Thierry BELLOT*
.. *14 rue dapeyron*
.. *75008 PARIS*

DISONS QUE LA PRESENTE ORDONNANCE SERA NOTIFIEE AU REQUERANT OU A SON
MANDATAIRE ET AU COMMISSAIRE DESIGNE.

DISONS QU'IL NOUS SERA FAIT RAPPORT DES DILIGENCES EFFECTUEES ET
ET QUE LE MONTANT DES HONORAIRES DONT LES PARTIES SERONT PREALABLEMENT
CONVENUES NOUS SERA COMMUNIQUE AVANT D'ETRE PERCU.

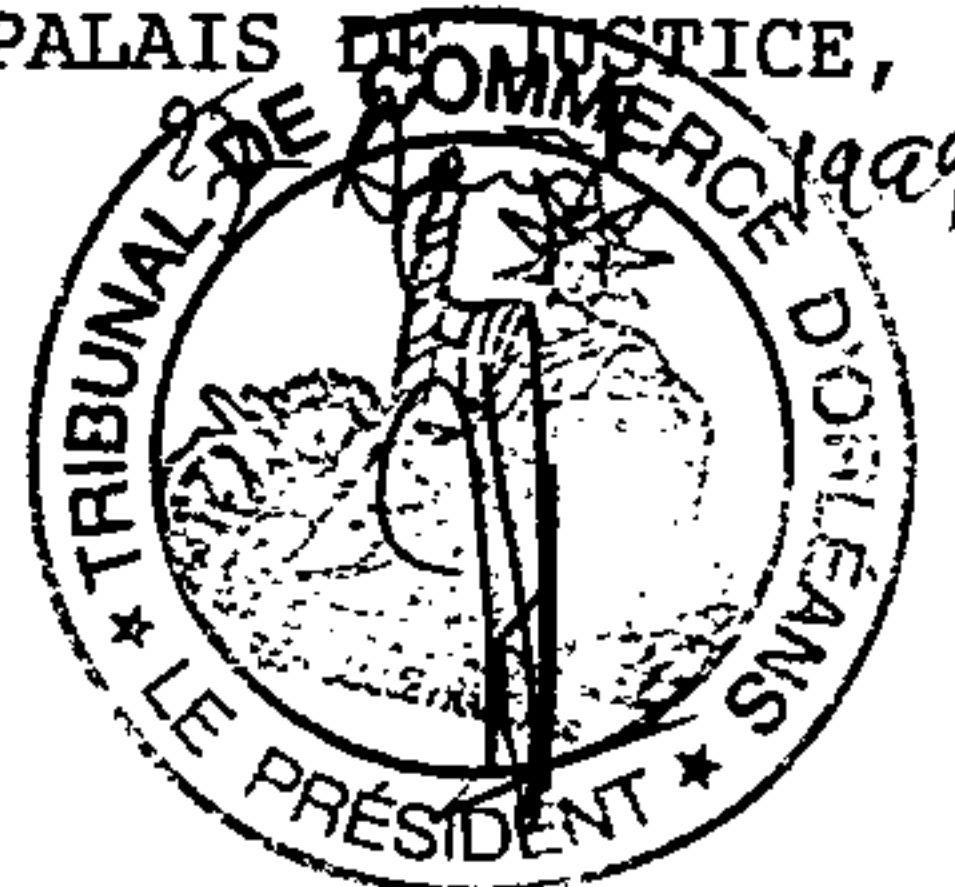
METTONS LES DEPENS A LA CHARGE DU REQUERANT.

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE CONFORME



LE GREFFIER EN CHEF DU TRIBUNAL

FAIT EN NOTRE CABINET
DU PALAIS DE JUSTICE,
LE



A Monsieur le Président du Tribunal
de Commerce d'ORLEANS

REQUETE
AUX FINS DE NOMINATION
D'UN COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS

L'An Mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Et le 16 Août

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Paul HERRERA,
Agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société :

PACIFIC PECHE

Société anonyme au capital de 12.499.380 F. dont le siège social est à
ORLEANS (45100), 27 rue Basse Mouillère, immatriculée au registre du
commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 399 341 460

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société PACIFIC PECHE souhaite ouvrir son capital social à des investisseurs financiers, ce pour lui permettre de renforcer sa structure financière et mener ainsi à bien ses projets de développement ;
- Que pour opérer le renforcement des fonds propres de la société PACIFIC PECHE, il est envisagé d'ouvrir le capital social à trois investisseurs financiers (ci-après « les INVESTISSEURS »), à savoir :
 - ➔ La société CDC-PME,
société anonyme au capital de 1.453.000.000 F. dont le siège social est à PARIS (15ème), Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 420 263 659 (98 B 13962)

HP

- ➡ La société SORIDEC,
société anonyme au capital de 130.436.000 F. dont le siège social est à MONTPELLIER (34080), Alco IV, 248 rue Michel Teule, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 329 150 151,
- ➡ La société CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT,
société anonyme au capital de 53.222.000 F. dont le siège social est à ORLEANS Cedex 1 (45058), 14, boulevard Rocheplatte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 341 256 543,

lesquels INVESTISSEURS :

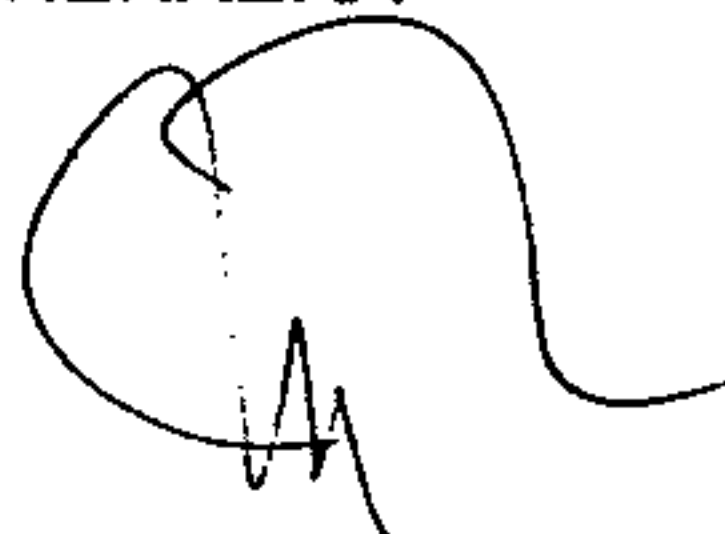
- procéderaient à l'acquisition d'actions de la société PACIFIC PECHE, représentant 7,74 % du capital social de cette dernière, lesquelles actions seraient préalablement transformées en actions privilégiées,
- souscriraient à un emprunt obligataire convertible en actions privilégiées.
- Que les actions privilégiées à acquérir par les INVESTISSEURS ainsi que celles qui seront issues de la conversion des obligations souscrites par les INVESTISSEURS donneraient droit à un avantage particulier, à savoir un dividende prioritaire.
- qu'en conséquence, l'opération projetée nécessitera de respecter la procédure prévue à l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966 en cas de stipulation d'avantages particulier ; pour ce faire un rapport devra être établi par un d'un commissaire aux apports chargé d'apprécier les avantages particuliers stipulés et mis à la disposition des actionnaires de la société PACIFIC PECHE.

C'EST POURQUOI, le soussigné sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, de bien vouloir désigner un commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier les avantages particuliers devant être stipulés à l'occasion de la transformation en actions privilégiées d'une partie des actions d'ores et déjà émises par la société PACIFIC PECHE devant être acquises par les INVESTISSEURS et de l'émission des actions privilégiées qui seront issues de la conversion d'obligations dont la souscription sera réservée aux INVESTISSEURS,
- et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Fait à ORLEANS
L'An mil neuf cent quatre vingt dix-neuf,
Et le 16 Août

Paul HERRERA



**ANNEXE A LA REQUETE
DE LA SOCIETE PACIFIC PECHE**

I - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE :

Stipulation d'avantages particuliers à l'occasion de la transformation d'actions existantes en actions privilégiées à acquérir par des INVESTISSEURS et de la souscription d'actions nouvelles privilégiées issues de la conversion d'obligations à souscrire par lesdits INVESTISSEURS.

II - RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE EMETTRICE DES AVANTAGES PARTICULIERS :

Dénomination sociale : PACIFIC PECHE

Forme : société anonyme

Capital : 12.499.380 F.

Siège social : ORLEANS (45100), 27 rue Basse Mouillère

Activité : la société PACIFIC PECHE exerce l'activité de commerce d'articles de pêche.

N° R.C.S. : ORLEANSnuméro 399 341 460

Chiffre d'affaires : 63.388.000 F. (*)

Montant total du bilan :

Capitaux propres :

Nombre de salariés :

(*) sur la base des comptes au 31/12/1996

HP

Nombre d'établissements : outre le siège social à ORLEANS, la société PACIFIC PECHE dispose de 2 établissements secondaires immatriculés dans le ressort du Tribunal de Commerce d'ORLEANS et de 8 établissements immatriculés hors ressort du Tribunal de Commerce d'ORLEANS

Commissaire aux comptes :

- Titulaire : Sté COLAS HUBERT DUPUIS - JGB
159 rue Amelot, 75011 PARIS
RCS PARIS 343 205 027
- Suppléant : Sté A.E.C.
Zone artisanale du Pont des Nautes, 03410 SAINT VICTOR

III - RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES AVANTAGES PARTICULIERS

Il s'agit :

- a) de transformer 98.038 actions existantes de la société PACIFIC PECHE en actions privilégiées, lesquelles donneront droit à un dividende prioritaire, lesquelles seront acquises par les INVESTISSEURS mentionnés à l'exposé qui précède ;
- b) d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions privilégiées, lesquelles donneront droit à un dividende prioritaire, dont la souscription sera réservée aux INVESTISSEURS sus-visés.

IV - DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DEVANT STATUER SUR L'OPERATION

Il est envisagé de convoquer l'assemblée générale devant statuer sur l'opération le 30 Septembre 1999 au plus tard.

HP